

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2820

présenté par
Mme Dubos

ARTICLE 34

À l'alinéa 31, substituer aux mots :

« il s'opère un nouveau bail »

les mots :

« ce nouveau bail est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.